

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/18

Portant sur l'approbation du compte administratif 2023 du budget principal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 8
- Présents : 9	- Pour : 8
- Représentés : 0	- Contre : 0
- Votants : 8	- Abstention : 0

Date de la convocation : 29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre du mois d'avril, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents : FONTY Eric

Excusés : -

Pouvoirs : - -

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Guy LANNEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par Pascal MÉRIGOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		274 012.27	4 673.54		4 673.54	274 012.27
Opérations de l'exercice	285 054.43	280 806.37	114 660.46	90 119.88	399 714.89	370 926.25
TOTAUX	285 054.43	554 818.64	119 334.00	90 119.88	404 388.43	644 938.52
Résultats de clôture		269 764.21	29 214.12			240 550.09
Restes à réaliser			9 980.00		9 980.00	
TOTAUX CUMULES	285 054.43	554 818.64	129 314.00	90 119.88	414 368.43	644 938.52
Résultats définitifs		269 764.21	39 194.12			230 570.09

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Premier Adjoint

Guy LANNEAU

